



Litige entre le vendeur l'agence et l'acheteur

Par **aline59110**, le **31/05/2010** à **21:42**

Bonjour, rnJ'ai récemment contacté une agence immobiliere afin de visiter une maison en vue de l'achat de ma résidence principale en tant que primo accédant. rnLe rendez vous avec l'agent immobilier était fixé à 14h00. rnJe m'y suis rendue avec mon concubin, mon fils et ma mère (qui connaissait la maison car elle avait travaillée pour la mère du vendeur en tant qu'aide à domicile). rnAprès 14h, le vendeur est arrivé et a commencé à nous faire visiter la maison, celui ci connaît ma mère. Il nous a indiqué qu'il se chargeait des visites car il a mis son annonce en ligne sur internet rnL'agent immobilier est arrivé en retard mais a pris en charge le reste de la visite (l'étage + le grenier aménageable). Et il nous a fait signé un bon de visite. rnL'agence affiche le prix de la maison à 149000€ mais nous l'avons vu à rn140000€ sur internet. Soit une différence de 9000€ (non négligeable). J'ai su que le vendeur n'avait pas de clause d'exclusivité avec l'agence mais dans son mandat il serait stipulé que le vendeur ne peut vendre aux clients de l'agence. rnMes questions sont les suivantes : Sommes nous considérés comme clients de l'agence ? Pouvons nous faire affaire directement avec le vendeur sans qu'il n'y est de répercussions pour le vendeur ou moi même ? rnMerci pour votre réponse